

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Pour l'identification de missions d'accueil de volontaires ivoiriens en France sous statut Service Civique dans le cadre du projet « Déploiement du volontariat ivoirien à l'international – C2D3 »

1. CONTEXTE

Le ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique (MPJIPSC) et France Volontaires sont engagés depuis 2021 dans un partenariat visant à renforcer la mise en œuvre de politiques publiques portant sur l'engagement des jeunes dans le cadre du volontariat. Cela a donné lieu notamment à un projet de mobilité croisée.

En octobre 2025, France Volontaires a été chargée, par le Bureau de Coordination des Programmes Emploi (BCP-E) d'une mission d'assistance technique auprès de l'Office du Service Civique National (OSCN) pour la mise en œuvre de la politique nationale de volontariat.

Tel que défini dans le décret n° 2023-571 du 07 juin 2023 relatif au volontariat ivoirien, l'une des formes d'engagement est le volontariat international qui intègre notamment les programmes de volontariat de réciprocité et de solidarité internationale.

Afin de soutenir la mise en œuvre du volontariat international ivoirien, le programme financé par le C2D3 prévoit le déploiement de 60 ivoiriens en France et dans des pays africains.

L'OSCN a choisi de déployer ces volontaires autour de trois thématiques prioritaires :

- Le bien être psycho-social des jeunes ;
- L'agriculture, les productions animales et l'innovation technologique ;
- La culture et le numérique.

Le projet présenté dans le cadre de l'AMI prévoit le déploiement en France de 44 volontaires ivoiriens sous statut Service Civique comme suit :

- 26 volontaires auprès d'associations, de collectivités territoriales, d'établissements publics sur les trois thématiques précitées pour des missions d'une durée de 7 mois.
- 18 volontaires auprès d'établissements d'enseignement agricole publics et privés plus spécifiquement sur la thématique agriculture et innovation technologique pour des missions d'une durée de 8 à 9 mois.

Les 44 volontaires seront déployés en France entre septembre 2026 et mars 2027 ; les missions devant être clôturées avant décembre 2027.

2. OBJET DE L'AMI

Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objectif d'identifier les structures intéressées par l'accueil de volontaires ivoiriens en France dans le cadre du projet « Déploiement du volontariat ivoirien à l'international – C2D3 ».

Les missions proposées devront s'inscrire dans chacune des trois thématiques définies comme prioritaires par l'OSCN.

3. DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

- Mardi 30 juin 2026
- Pour candidater, vous devez remplir le formulaire ci-joint : https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/volontariat_ivoirien_c2d3
- Pour accéder au formulaire, nous vous invitons à suivre la démarche expliquée dans le document « Comment candidater à l'Appel à Manifestation d'Intérêt du projet « Déploiement du volontariat ivoirien à l'international – C2D3 » sur Démarche Numérique.

La sélection des projets sera assurée conjointement par France Volontaires et l'Office du Service Civique National (OSCN) de Côte d'Ivoire, sur la base des critères suivants (non hiérarchisés) :

- Expérience dans la mobilisation et l'accompagnement de volontaires en Service Civique
- Disposer de l'agrément service civique ou avoir la possibilité de mobiliser un agrément dans le cadre de l'intermédiation ;
- Cohérence et faisabilité du calendrier de déploiement ;
- Qualité et cohérence de la mission de volontariat (ou des missions de volontariat) avec les trois thématiques du projet ;
- Capacité d'accompagnement et de tutorat du volontaire par la structure d'accueil ;
- Existence d'un cadre de partenariat entre acteurs français et ivoiriens serait un atout.

4. CADRE DE MISE EN ŒUVRE DES MISSIONS

Les missions de volontariat s'inscriront dans un cadre partenarial entre structures ivoiriennes (structures d'envoi) et structures d'accueil en France.

Les missions proposées devront s'inscrire dans les trois thématiques prioritaires définies par l'OSCN :

- Le bien être psycho-social des jeunes ;
- L'agriculture, les productions animales et l'innovation technologique ;
- La culture et le numérique.

Les structures d'envoi ivoiriennes sont chargées de proposer les candidats et de garantir leurs profils (jeunes engagés sur l'une ou l'autre des trois thématiques), de définir les projets retours des volontaires, d'accompagner les démarches administratives et de maintenir un suivi distanciel en lien avec les équipes de France Volontaires et les structures d'accueil.

Le recrutement des volontaires sera organisé de manière concertée entre les structures d'accueil françaises et les structures d'envoi ivoiriennes, avec l'appui de France Volontaires et de l'OSCN de Côte d'Ivoire. Afin de garantir une bonne insertion des volontaires et la réussite des missions, une session de formation et de préparation au départ sera organisée par l'OSCN avec l'appui de la Représentation Nationale de France Volontaires avant le déploiement des volontaires en France.

5. FINANCEMENTS

Dans le cadre du projet « Déploiement du volontariat ivoirien à l'international – C2D3 », des lignes budgétaires sont prévues afin de compléter le financement réglementaire de l'Agence du Service Civique (indemnité mensuelle, formation, tutorat) ou d'autres acteurs comme suit :

- **Pour les 26 volontaires auprès d'associations, de collectivités territoriales ou d'établissements publics sur les trois thématiques précitées pour des missions d'une durée de 7 mois.**

Coûts directs des missions de service civique	Unité/ Mode de justification	Coût unitaire en €	Quantité	Total en €
Transport international et régional A/R, visa	Réel	1500	1	1500
Complément pour couverture sociale et assistance	Mois / Réel	50	7	350
Loyer logement en France	Mois / Réel	600	7	4 200
Accompagnement et suivi administratif	Forfait	200	1	200
Complément tutorat des volontaires	Mois / Forfait	100	7	700
Fonctionnement des volontaires en mission (déplacement locaux, communication, ...)	Forfait	200	1	200

- **Pour les 18 volontaires auprès d'établissements d'enseignement agricoles publics et privés plus spécifiquement sur la thématique agriculture et innovation technologique pour des missions d'une durée de 8 à 9 mois.**

Coûts directs des missions de service civique	Unité/ Mode de justification	Coût unitaire en €	Quantité	Total en €
Transport international et régional A/R, visa	Réel	1500	1	1500

6. LE RÔLE DES PARTIES

Les structures d'accueil en France :

- Participer au recrutement et signer un contrat d'engagement de Service Civique avec le/la volontaire ;
- Transmettre à France Volontaires en Côte d'Ivoire, tous les documents administratifs (lettre d'invitation, attestation de prise en charge, agrément service civique, contrat administratif, attestation d'hébergement, etc.) nécessaires pour engager les démarches d'obtention du visa ;
- Accompagner le/la volontaire dans les démarches administratives liées à la gestion de sa mission, notamment l'ouverture d'un compte bancaire, la souscription à une assurance

responsabilité civile ainsi qu'aux assurances complémentaires requises (le/la volontaire doit pouvoir disposer d'une couverture santé durant toute la durée de sa mission) ;

- Faciliter et accompagner le/la volontaire afin qu'il/elle dispose d'un logement sécurisé pendant toute la durée de sa mission ;
- Mettre à disposition du/de la volontaire les moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission (bureau équipé, matériel et consommables) ;
- Assurer une communication régulière avec France Volontaires, l'OSCN et le partenaire ivoirien sur toute information relative au déroulement de la mission du/de la volontaire ;
- Assurer la mobilité du/de la volontaire pour les déplacements professionnels liés à sa mission ;
- Utiliser les fonds reçus pour la prise en charge du/de la volontaire conformément au budget prévisionnel annexé à la convention, dans le respect des procédures en vigueur, et en assurer la redevabilité à travers la production de rapports techniques et financiers ;
- Le cas échéant, mettre en place une avance sur indemnité pour le/la volontaire dans l'attente du versement de l'indemnité prévue par l'État via l'Agence du Service Civique ;
- Prendre en charge une indemnité complémentaire mensuelle de subsistance d'un montant de 114,85 €, versée aux volontaires au titre des frais de transport ou d'alimentation.

Les structures d'envoi en Côte d'Ivoire :

- Identifier et proposer des candidatures de jeunes à l'OSCN et à France Volontaires ;
- Accompagner le/la volontaire, avec l'appui de l'équipe de France Volontaires, dans ses démarches administratives, notamment pour l'obtention du visa ;
- Travailler avec le/la volontaire sur la construction de son projet de volontariat et contribuer à sa valorisation à son retour ;
- Prendre les dispositions nécessaires afin d'assurer une continuité de parcours et de faciliter, dans la mesure du possible, l'insertion professionnelle du/de la volontaire à son retour.

L'accompagnement de France Volontaires portera sur :

- Coordonner avec l'OSCN le processus de recrutement des volontaires en lien avec les parties prenantes ;
- Co-organiser avec l'OSCN une session de formation au départ à destination des volontaires avant leur déploiement ;
- Appuyer le/la volontaire dans ses démarches d'obtention de visa si nécessaire ;
- Co-organiser avec l'OSCN une session de relecture et de valorisation de l'expérience de volontariat à destination des volontaires au retour de mission ;
- Assurer la gestion financière des lignes budgétaires dédiées au projet, en lien avec l'OSCN et les structures d'accueil, conformément au budget prévisionnel ;
- Assurer, en lien avec l'OSCN, l'animation et la facilitation des échanges de pratiques, des actions de capitalisation ainsi que des démarches d'évaluation du projet.

7. CONVENTIONNEMENT

Une convention sera signée entre l'OSCN, France Volontaires, la structure d'envoi et la structure d'accueil pour la mobilisation de chaque volontaire. La gestion des fonds nécessaires à la mobilisation des volontaires sera déléguée à la structure d'accueil de droit français.

8. CALENDRIER PRÉVISIONNEL

- Lancement de l'AMI : 15 juin 2026
- Réunion d'information : 25 juin 2026
- Période de manifestation d'intérêt des structures : du 19 au 30 juin 2026
- Sélection des mission et notification : du 01 au 07 juillet 2026
- Lancement de l'appel à candidature pour les volontaires : du 07 juillet 2026 au 30 janvier 2027 en fonction de la date de démarrage des missions
- Processus de sélection des volontaires : du 20 juillet 2026 au 15 février 2027 en fonction de la date de démarrage des missions
- Conventionnement et stages de préparation au départ : du 31 août au 11 septembre 2026
- Déploiement des volontaires sur le terrain : A partir du 15 septembre 2026

Pour candidater : https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/volontariat_ivoirien_c2d3